Bilan Qualité 2015

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%

Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Valeurs mesurées : mini. : 26 °F - maxi. : 36 °F

Références de qualité maxi. : aucune

Eau dure.

Valeurs mesurées : mini. : 11 mg/L - maxi. : 24 mg/L

Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau présentant une teneur en nitrates inférieure à la limite de qualité.

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,08 mg/L

Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,019 µg/l

Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Eau présentant des traces de pesticides inférieures à la limite réglementaire.

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : GENERAL DE SAINT JULIEN
appartient à : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS
est exploité par : VEOLIA EAU

Origine de l'eau : **Vous êtes alimentés par les captages :**

- CRACHE
- SALEVE -LA RAVINE (ST JULIEN)
- TERNIER GROUPE 3,4 (ST JULIEN)
- TERNIER GROUPE 5,6 (ST JULIEN)

Traitement : **Votre eau est distribuée à partir des stations :**

- RÉSERVOIR DE ST JULIEN
- STATION DES ENVIGNES (ST JULIEN)

Nos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.